

Vente entreprise - contrat de travail modifié ou non

Par eco_old, le 15/05/2007 à 01:59

BOnsoir,

Mon entreprise est en cours de vente.

je suis salarié depuis plus de 3 ans au sein de celle ci.

y a t'il des cas où le repreneur n'est pas obligé de reprendre les contrats de travail des salariés (par exemple, sans convention entre les parties, etc ...) ?

pour ces cas, que deviennent ces salariés (licenciés ou autres) ?

Quels sont les indemnités auxquelles ils ont droit (délai de préavis, congès payés, etc ...)?

En vous remerciant par avance de votre retour.

sincères salutations.